



Déclaration du SNUipp-FSU de l'Ain CAPD du 11 mai 2017

Madame l'Inspectrice d'Académie de l'AIN,

Concernant l'élection présidentielle, un nombre important des suffrages ont exprimé avant tout leur rejet du front national auquel avait appelé le SNUipp-FSU. Il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc donné au nouveau président de la République. Celui-ci porte dans son programme des mesures pour la Fonction Publique et pour l'Ecole avec lesquelles le SNUipp-FSU exprime d'ores et déjà son profond désaccord. Le SNUipp-FSU s'opposera à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale. Tout comme il condamne la volonté de gouverner par ordonnances au mépris de la démocratie.

Concernant l'éducation, deux mesures sont annoncées dans le 1^{er} degré : l'instauration de CP à 12 élèves par classe et une carte blanche aux collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires. La baisse des effectifs par classe est la priorité tant ceux-ci sont particulièrement élevés en France comparativement à la plupart des pays équivalents. Mais il ne faudrait pas que des effectifs abaissés ici entraînent mécaniquement des hausses partout ailleurs. Abaisser dès la prochaine rentrée les effectifs des classes de CP en REP+ nous interloque. M. Macron prévoit de redéployer les postes de maîtres supplémentaires pour dédoubler les CP. Supprimer un dispositif prometteur qui d'après la recherche commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire serait une grave erreur. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans évaluation sérieuse, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

L'urgence aujourd'hui est de combler le sous-investissement budgétaire structurel très important qui frappe l'école primaire dans notre pays pour lui permettre enfin de réduire les inégalités.

La réforme des rythmes scolaires a désorganisé le fonctionnement des écoles. Celle-ci a été avant tout une réforme des temps périscolaires. Elle s'est faite sans les enseignants et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes enseignantes et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et le retour à un cadrage national.

Dans cette période qui s'ouvre, le SNUipp-FSU continuera d'exiger l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du travail invisible et la nécessaire évolution des obligations réglementaires de service avec comme première étape la suppression des APC.

Le SNUipp-FSU attend que le nouveau Président prenne la mesure des exigences de la profession. En ce lendemain d'élection présidentielle, le SNUipp-FSU appelle au dialogue social indispensable à toute évolution du système éducatif, car le temps de l'école n'est pas celui du politique.

Pour ce qui est de notre département, le SNUipp-FSU de l'AIN accueille très favorablement que les Services de l'Inspection Académique aient été en capacité de faire « tourner » à nouveau le projet de Mouvement, pour prendre en compte les erreurs. Par contre, il regrette que le Groupe de Travail avant la parution de la Circulaire « *Mouvement 2017* » ne se soit pas tenu – tout comme l'année dernière - ce qui permettrait de s'accorder sur l'interprétation de son contenu, de lever des interrogations et ainsi d'éviter les erreurs pour mettre à jour le Projet de Circulaire en amont. Celle-ci, toujours plus complexe du fait notamment de la multiplication des postes profilés (postes à compétences particulières ou à fonctions spécifiques) devient de moins en moins lisible.

Les statistiques du Mouvement Intra départemental 2017 reflètent une nouvelle fois un défaut crucial de possibilités de mobilité des Enseignants du Premier Degré dans ce département, provoquant une insatisfaction récurrente et un mécontentement grandissant chez les participants. Seulement 39% d'entre eux obtiennent un vœu, et parmi les satisfaits, 25% se retrouvent affectés sur un vœu de rang supérieur à 10, donc par défaut... 6 Professeurs des Écoles sur 10 ne peuvent muter, et presque 4 sur 10 d'entre eux se retrouvent sans poste après la Phase Principale : comment comptez-vous améliorer la gestion des Ressources Humaines, sans dégrader encore plus les conditions de travail des personnels ?

Le nombre de participants au second mouvement sera une année de plus trop élevé. Le faible taux de satisfaction est un facteur explicatif. Cependant, les décisions de l'administration conduisent également à augmenter ce nombre. En bloquant des postes dès le 1er mouvement, en interdisant l'accès au temps partiel à certaines catégories de personnels, en minorant les barèmes de priorités, le nombre de personnel devant passer par le second mouvement s'accroît. Concernant les priorités, le SNUipp-FSU demande que chaque situation médicale soit également étudiée sous son volet sociale.

Pour le SNUipp-FSU, la circulaire départementale sur les temps partiels va au-delà des circulaires nationales. Nous demandons son abrogation, en raison des points restrictifs des droits des personnels. Le SNUipp-FSU est sollicité par de nombreux collègues, et il se réserve la possibilité d'intervenir par tous les moyens à sa disposition, notamment un recours devant le Tribunal Administratif, si vous n'apportez aucune inflexion sur ces régressions de droits des Personnels...

Concernant les affectations discrétionnaires sur certains postes de Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions (C.P.C.) – puisqu'elles sont effectuées en non-respect des règles du Mouvement sans que les Délégués du Personnel en aient été préalablement informés et que vous les avez confirmées - , le SNUipp-FSU tient à rappeler qu'il avait été convenu que l'affectation d'admissibles CAFIPEMF de 2016 sur des postes Vacants de P.E.M.F. ne pourrait pas favoriser ces collègues : il en tirera donc les conséquences... Il rappelle que les quelques postes de C.P.C. en question ne pourront en aucun cas être bloqués pour le Mouvement 2018.

Concernant les postes de Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs, si le SNUipp-FSU a bien conscience que l'optimisation du suivi des Professeurs des Écoles Stagiaires est à rechercher, il exige que les situations particulières soient traitées en Groupe de Travail. Si le département de l'AIN se retrouvait avec une plus faible dotation en P.E.S. dans les années futures, que deviendraient les postes P.E.M.F. implantés ? La transformation sans concertation des postes de directeur d'école d'application ne nous paraît pas non plus aller dans le bon sens.

Concernant la Circulaire ministérielle « *Amélioration du dispositif de remplacement* » du 15 mars 2017, le SNUipp-FSU interviendra au plan national. Alors que madame la Ministre avait

rappelé devant les journalistes qu'il ne fallait pas faire d'amalgame, en précisant que les Enseignants n'étaient pas plus absents que les autres, cette Circulaire ne se limite pas à la gestion du remplacement, mais questionne aussi les absences des Enseignants. Le SNUipp-FSU s'interroge sur des mentions de la Circulaire départementale du 5 avril 2017 « *Autorisation d'absence concernant les enseignants du 1^{er} degré* », qui ne figurent pas dans le texte national : ainsi de l'exigence de la transmission de la demande au moins 8 jours avant la date prévue ! Comment faire notamment en cas de maladie d'enfants ou de décès ?! Le SNUipp-FSU demande aussi qu'avant la date d'absence demandée, un retour de la réponse administrative soit systématisé !

Pour finir, nous vous interpellons concernant le livret scolaire unique (numérique). Le ministère demande aux enseignants de distribuer les brochures à chaque parent. Cette distribution nous interroge. Nous avons interpellé le ministère qui est lui-même étonné de cette distribution précoce. Les situations diffèrent selon les départements. Dans l'Ain, aucune directive à ce jour... Certains DASEN ont déjà réagi en temporisant et en demandant expressément de surseoir à la distribution faute de validation CNIL, et faute d'accès aux parents : faute d'identifiants et de mots de passe disponibles, les parents n'ont pas accès aux livrets en ligne comme indiqué pourtant dans la brochure. La sécurisation de l'accès n'est donc pas assurée d'autant que sur de telles procédures de mise à disposition d'informations par téléservice, un cahier des charges précis doit être respecté. Il est urgent d'attendre. Il ne s'agit pas de s'opposer à la diffusion de documents papier en direction des parents. Pour autant, rappelons quand même que lorsqu'il s'agit des enseignants (programmes, documents d'accompagnement) le ministère ne fait pas ce choix malgré nos nombreuses demandes.

Nous demandons donc que des instructions précises soient envoyées d'urgence à toutes les écoles du département pour surseoir à cette distribution aux parents. Le SNUipp-FSU émet de nombreuses réserves sur ce livret numérique concernant la confidentialité des données, l'intérêt pédagogique et la charge de travail accrue pour les enseignants.